

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL No. 6/14**

Objet	Installation du WiFi au Château
Opération proposée	Crédit extrabudgétaire
Coût de l'opération	CHF 74'000.-
Amortissement	Par un prélèvement au fonds de réserve « Parc info, central tél. et site Aubonne.ch »
Planification de la dépense	Projet non prévu dans le plan quinquennal des investissements

Après avoir analysé les tenants et aboutissants financiers de ce préavis avec l'aide de M. Hubert de Mestral, la Commission des Finances s'est réunie afin de vous présenter ce rapport.

1. Préambule

Voici plusieurs années que le corps enseignant aubonnois doit composer avec un réseau WiFi limité voire inexistant, dans un monde où la technologie devient prépondérante. Par conséquent, cette volonté communale de moderniser l'infrastructure réseau peut être largement saluée, ce qui permettra un enseignement plus moderne et plus axé sur les nouveaux moyens de communication.

2. Aspects financiers

Tout d'abord, il faut relever le coût relativement limité de ce préavis, à CHF 24'000.- de la compétence municipale (total CHF 74'000.-). Ce montant est ventilé en trois postes principaux :

- Câblage du bâtiment : CHF 30'000.-
- Achat de l'équipement réseau : CHF 10'000.-
- Achat des routeurs : CHF 25'000.-

A cela s'ajoutent la TVA ainsi que les habituels divers et imprévus. Les deux premiers points ne soulèvent à notre avis pas la discussion, surtout au vu de la complexité de travailler à l'intérieur d'un bâtiment tel que le Château d'Aubonne. Par contre, une facture de CHF 25'000.- pour 22 routeurs peut sembler à première vue exagérée au vu du prix de ces appareils dans le commerce. Ce coût se divise de la façon suivante :

- Achat des bornes elles-mêmes : CHF 12'658.50
- Service à l'installation : CHF 2'970.-
- Garantie 3 ans : CHF 4'068.-

Pour un total de CHF 19'696.50 HT, qui nous laisse donc une certaine réserve par rapport aux CHF 25'000.- du préavis. Le coût élevé des bornes elles-mêmes (entre CHF 540.- et CHF 860.- selon les modèles) s'explique par la haute qualité de service offerte

par ces bornes professionnelles, par exemple en terme de nombre de connexions simultanées ou de possibilité de gérer le parc et les accès de façon centralisée.

Cet investissement sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve 9282.6 « Parc info, central tél. et site Aubonne.ch », doté de CHF 89'416.- au 31 décembre 2013 et qui ne sera donc pourvu que d'un montant limité à l'issue de cette opération. Ce fonds est voué à disparaître lorsqu'il sera asséché, et cela au profit du fonds 9281.9 « Renouvellement du matériel informatique » qui sera lui réapprovisionné.

La charge de cet achat revient uniquement à la Commune d'Aubonne, l'infrastructure informatique étant à la charge de ces dernières, tandis que le matériel (ordinateurs, imprimantes...) est à la charge du département.

3. Constat

Au vu du caractère nécessaire de cette installation ainsi que de la relative modestie du montant, la CoFin ne peut que saluer la volonté de la Municipalité, de la Direction des Ecoles ainsi que du DGEO de s'orienter vers une digitalisation de l'enseignement.

Malgré la disparition du fonds 9282.6 « Parc info, central tél. et site Aubonne.ch », la CoFin souhaite que le site web de la Commune fasse l'objet d'investissements continus, par exemple au travers du développement de l'administration en ligne afin de soutenir le développement d'Aubonne dans l'ère numérique.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Le rapporteur :

Josselin Meylan

Aubonne, le 24 avril 2014